



FLOW Variable 3 ans

Flow

ENGIE

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Mai 2024
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Composition du prix de votre énergie⁽⁶⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

Services gratuits

- Service client en ligne et hors ligne 5 étoiles
- Facture par la poste ou par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 3 ans⁽¹⁰⁾

Redevance fixe (€/an)

37,10



Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix mensuels

4,632

Prix par kWh⁽¹⁾ (€cent/kWh)

Prix annuels estimés

5,277

Coûts de réseaux (distribution et transport)⁽²⁾

| Gestionnaire du réseau de distribution | Distribution | | | | | | | | Transport €cent/kWh |
|--|--|----------------------------------|--|----------------------------------|--|----------------------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| | Petite consommation <= 5 000 kWh/an | | Moyenne consommation 5 001 - 150 000 kWh/an | | Grande consommation >= 150 001 kWh/an | | Activité de mesure | | |
| | Terme fixe €/an | Terme proportionnel €cent/kWh | Terme fixe €/an | Terme proportionnel €cent/kWh | Terme fixe €/an | Terme proportionnel €cent/kWh | Relevé annuel €/an | Relevé mensuel €/an | |
| SIBELGA | 6,36 | 1,928 | 43,38 | 1,201 | 896,00 | 0,644 | 16,38 | 302,92 | 0,162 |



FLOW Variable 3 ans

Flow

ENGIE

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Mai 2024
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale
Prix, 6% de tva comprise⁽⁹⁾

Suppléments

| Suppléments (€cent/kWh) | | Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an) | |
|--|---------|--|--------|
| Cotisation sur l'énergie | 0,10577 | 6 ou 10 m ³ /heure ⁽⁴⁾ | 3,43 |
| Accise fédérale⁽⁸⁾ (€cent/kWh) | | 6 ou 10 m ³ /heure ⁽⁵⁾ | 11,83 |
| Consommation entre 0 & 12.000 kWh | 0,87238 | 16 m ³ /heure | 28,87 |
| Consommation > 12.000 kWh | 0,89577 | 25 m ³ /heure | 71,23 |
| | | 40 m ³ /heure | 142,34 |
| | | 65 m ³ /heure | 355,91 |
| | | 100 m ³ /heure | 494,94 |
| | | 160 m ³ /heure | 635,62 |
| | | > 160 m ³ /heure | 918,64 |

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mai 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel sur les "European Spot Gas Markets" ("ESGM") publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre "ZTP Price Assessment Day-Ahead" pour les jours de la semaine et sous le titre "ZTP Price Assessment Weekend" pour les jours du weekend durant le mois de fourniture. Le paramètre ZTPDAM (Heren), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

La valeur du ZTPDAM (Heren) du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du ZTPDAM (Heren) connue (Avril 2024: 28,8780 €/MWh).

Les valeurs historiques du ZTPDAM (Heren) peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre ZTPDAM (Heren) annuel estimé s'élève à 34,9645 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

La formule hors TVA d'application pour Mai 2024 est la suivante:

Prélèvement: 1,4822 + (0,1000 x ZTPDAM (Heren))

(2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL.

(3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(4) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

(5) Lorsque la dernière consommation annuelle standardisée calculée est supérieure à 5 000 kWh.

(6) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 16000 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.

(7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements.

(8) Droit d'accises spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(9) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.

(10) Nous nous réservons le droit d'adapter chaque année votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.

Frais de rappel et de mise en demeure ⁽³⁾⁽⁷⁾ Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

| | |
|-------------------------------|---------|
| Frais de rappel (3er gratuit) | 7,50 € |
| Mise en demeure | 15,00 € |